

# CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE DAMPIERRE

Lundi 2 mars 2015 à 20h30

Convocation le 23/02/2015

affichage le 04/03/2015

**Etaient présents :** Mesdames Josette PAILLARD, Joss BERNARD, Valérie QUEUCHE, Nadine BOUTER-TURILLON, Jocelyne DUVAL et messieurs Grégoire DURANT, Christophe FERRAND, Alain GOUNAND, Florian DARCO, Christophe THEVENOT Ludovic GERBER et Patrice PROST.

**Procuration :** Céline MAUCHAMP à Valérie QUEUCHE, Martine ALBAN à Josette PAILLARD

**Secrétaire de séance :** Christophe FERRAND

Après lecture faite par Monsieur le Maire du procès-verbal du 2 février 2015, M. Patrice PROST précise qu'il n'appartient pas au Conseil de décider ou pas si le chemin d'AF peut être toléré aux piétons et aux cycles, cette décision étant du ressort uniquement de l'AF. Cette précision étant faite, le compte rendu est adopté à l'unanimité par les membres du Conseil municipal.

## Ordre du jour

### Affaires générales

- Approbation du compte de gestion 2014
- Approbation du compte administratif 2014
  - Affectation de résultat
    - Vote des 4 taxes
  - Orientations budgétaires
  - Subventions associations
    - Convention SPA
    - Covoiturage

### Questions diverses

### Affaires générales

#### Approbation du Compte de gestion 2014

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion 2014 dressé par M. le Trésorier municipal, les chiffres concordant avec ceux du compte administratif 2014.

#### Approbation du Compte administratif 2014

Les membres du Conseil municipal, après délibération, par 13 voix pour, et 1 abstention, (M. le Maire ne prenant pas part au vote), vote le compte administratif 2014 dressé par M. le Maire et présenté par M. Ferrand.

Celui-ci fait apparaître

- un excédent de fonctionnement cumulé de	244 660.11 €
- un déficit d'investissement cumulé de	119 936.04 €
- Excédent global cumulé de	124 724.07 €

## **Affectation de résultat**

Sur proposition du Maire, le Conseil municipal accepte à l'unanimité des présents d'affecter au budget primitif 2015, l'excédent de fonctionnement de la manière suivante :

- Recettes d'investissement  
Article 1068, la somme de **119 936.04 €** pour combler le déficit d'investissement,
- Affectation de l'excédent de fonctionnement restant, en recette de fonctionnement à l'Article 002 (affectation à l'excédent reporté) :  
**124 724.07 €**

## **Vote des 4 taxes**

Compte tenu du transfert de la compétence scolaire à la communauté de communes, après débat et sur proposition du Maire, le Conseil municipal décide avec

- 2 pour la baisse de 1%,
- 3 pour la baisse de 3%,
- 1 abstention,
- 8 pour la baisse de 2%,

de diminuer de 2 % le taux des quatre taxes locales directes, à savoir :

- Taxe habitation	11.43 %
- Taxe foncière (bâti)	11.92 %
- Taxe foncière (non bâti)	20.07 %

## **Orientations budgétaires 2015**

M. le Maire énumère en lien avec les membres du Conseil municipal un certain nombre de projets qui seront à examiner pour les planifier au budget primitif 2015, à savoir :

- Poursuite travaux des Minerais
- Aménagement places Centre bourg
- Ateliers municipaux (travaux en régie)
- Jeux extérieurs Châteauneuf
- Trottoirs Centre du Village
- Maison producteur (étude)
- Aménagement poste et WC en mairie (travaux en régie)
- Isolation de la façade extérieure des ateliers municipaux
- Toit du garage situé à côté de la mairie
- Panneaux lumineux
- Achat de Matériel

- Voirie Rue de la Loutre

M. le Maire demande à chaque rapporteur de commission de travailler sur ces bases pour affiner le chiffrage et le planning des différents projets. Tous ces projets devront donc être arbitrés lors du vote du BP 2015.

### **Subventions associations**

Sur proposition de M. DARCO, le Conseil municipal décide à l'unanimité des présents, de valider les subventions aux associations de la manière suivante :

- Evolution jeunesse	160 €
- Foyer Rural de Dampierre (FRD39)	2 900 €
- Association de la fête	300 €
- APE	200 €
- La chasse	80 €
- LAGAF	48 €
- Jura Nord Foot	400 €

Principe reconduit de 16€ / adhérent ou licenciés Dampierrois, pour les associations

- FRD
- Lagaf
- Jura Nord Foot.

### **Convention SPA**

Compte tenu du faible nombre de cas d'animaux errants devant être gérés par la commune, le Conseil municipal décide de ne pas donner suite à la proposition de convention de la société de protection des animaux (SPA) dont l'enjeu financier représente un montant de 1€ par habitant soit environ 1 200 € par an.

### **Covoiturage**

Le Conseil général du Jura demande à la mairie de valider une aire de covoiturage, Place de la mairie qui a été identifiée comme une aire potentielle. Le Département propose donc de mettre en place des panneaux pour mieux signaler cette aire.

Après réflexion, le Conseil municipal décide de ne pas inciter plus le covoiturage déjà existant à cet endroit devant la mairie craignant un manque de places de stationnement pouvant pénaliser les commerçants de proximité.

### **Questions diverses :**

1. Mme PAILLARD informe le Conseil municipal que les radiateurs situés dans le hall de la salle polyvalente n'ont pas été remis après les travaux. A priori il n'est pas nécessaire de les remettre.

2. M. FERRAND s'interroge sur la numérisation du Terrier. Renseignements seront pris auprès des services d'archivage du département

3. La communauté de commune souhaite a priori créer une ouverture entre le Local jeunes et l'espace cantine pour l'organisation des TAP notamment. Un contact sera pris avec la CCJN pour ces travaux et leur prise en charge.

4. Mme PAILLARD informe qu'elle dispose de deux dossiers pour l'appartement sis 2 Place Arthur Gaulard, après réflexion et étude des dossiers, le Conseil municipal décide de le louer à M. DARGENT Kévin et Melle LARCHEY Julia, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2015.

5. M. GOUNAND précise au Conseil municipal que la commission bois, environnement, forêt et voirie se réunira le jeudi 5 mars 2015 à 20h30 salle de réunion n°1.

6. M. FERRAND rappelle au Conseil municipal que la Préfecture demande la mise en place de la dématérialisation pour les « actes ». Le Conseil municipal accepte cette demande et délibère à l'unanimité.

7. M. DARCQ fait part d'une demande faite par le Foyer Rural de Dampierre de gratuité de la salle polyvalente pour le 11 avril prochain, dans le cadre de la saison « Coup de projecteur » par la carotte (spectacle de marionnettes). En effet le Coup de projecteur se fait désormais sur l'ensemble du territoire et dans différentes communes qui mettent à disposition leur salle plutôt que de financer directement la saison.

Après débat, le spectacle étant payant, le Conseil municipal avec :

- 4 pour la gratuité
- 6 contre
- 4 abstentions

Décide de ne pas déroger à la règle et de faire payer la location de la salle polyvalente pour la somme de 107 €.

La séance est levée à 23h30